

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 juillet 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 23 et 24 juillet 2020

**2020 DAE 119** Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Subvention de fonctionnement (300 000 euros) et convention avec l'association Paris&Compagnie pour le soutien à sa plateforme à destination des jeunes entreprises innovantes

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Paris and Co (19e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris and Co.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 300.000 euros est attribuée à Paris and Co, domiciliée 157, boulevard Macdonald (19e) (SIMPA n° 75562 / 2020\_07932), au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**